Churchill-Gazette



Paraît avec l'autorisation
de la censure anglaise

N° 57.- Juin 1943.



C.W.O.II
C.2.G.M.

SUBIR N'EST PAS ACCEPTER

SE TAIRE N'EST PAS APPROUVER

ATTENDRE N'EST PAS RENONCER

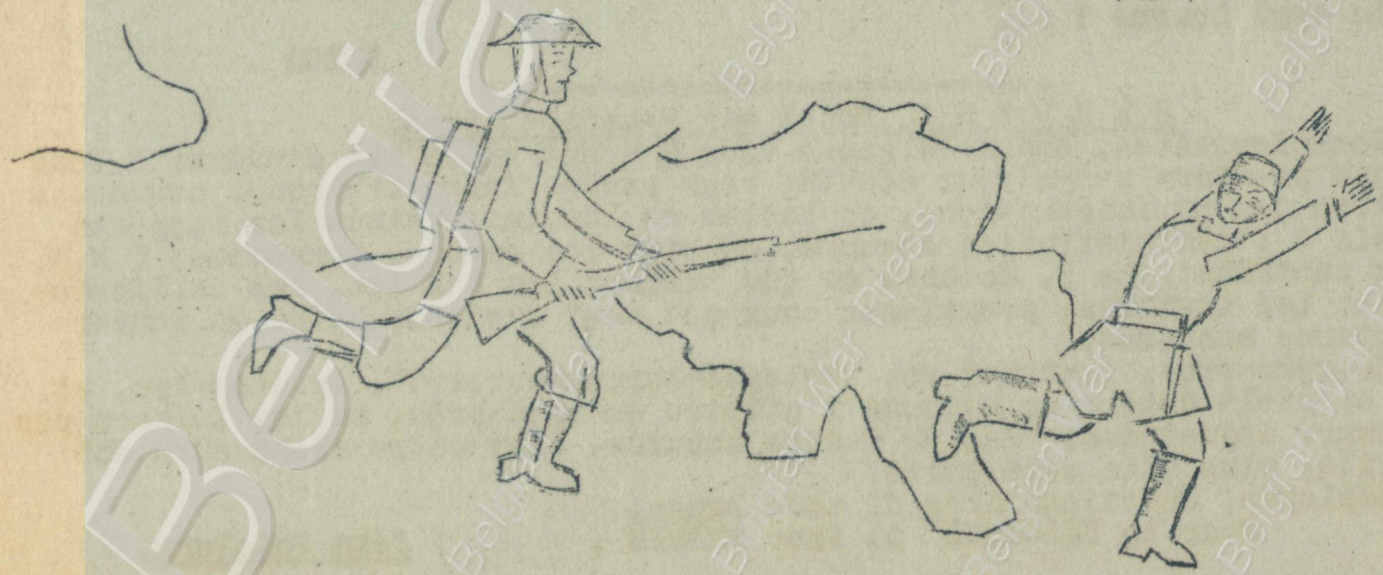

Belgian War Press

L E V E N T T O U R N E . . .

Chose curieuse, après un " chant d'ensemble " ... et imposé sur les conséquences de la défaite d'Afrique, voilà que les " embochés ",laissés sans doute à eux-mêmes... et sincères, une fois en passant, entonne un air dont les paroles sont à retenir.

Simultanément, dans deux journaux de la capitale et dans un journal liégeois, les augures de l'ordre nouveau laissent percer leur inquiétude touchant la situation actuelle de l'Allemagne.

L'un d'entre eux en appelle aux visées modestes de l'Allemagne qui n'a jamais prétendu porter atteinte aux droits des petits peuples à disposer d'eux-mêmes; voilà une antienne bien neuve, ma foi et quelque peu en contradiction avec les projets de " Grande Europe " défendus par les remorqués du Régime...

Un autre proclame que l'Allemagne est prête... à défendre l'Europe et " A SE DEFENDRE JUSQU'A LA DERNIERE TRANCHEE. "

Ils en sont là !

Le vent a tourné depuis l'époque des tempêtes de succès, des ouragans aggressifs... le voilà - et on l'admet ! - soufflant nettement vers l'Est... le bateau " Germania ", s'il n'a pas encore fait naufrage, vire nettement de bord et se prépare à regagner son port d'attache... s'il le peut !

" JUSQU'A LA DERNIERE TRANCHEE ! ": finies les belles déclamations, crevée cette assurance d'une Allemagne conquérante et invincible...

L'ennemi, et à sa suite, les traitres sont aux abois... Quelle peur se cache derrière ces aveux ?

Juste retour des choses, le châtiment des traîtres a, dès à présent, commencé. Sons intervention de notre part, par le seul jeu des évènements, lentement, l'angoisse étreint ceux qui ont trahi...

Punition plus terrible qu'une condamnation, ils voient la défaite s' approcher inéluctable et, avec elle, la fin... non d'un idéal rêvé mais des espoirs de prébendes ou de places en vue dans " l'Ordre des Seigneurs "

Ils voient le reste, tout le reste qu'ils devinent... tout ce qui se passera entre la fuite de l'ennemi et... sa dernière tranchée !!

Nous ne savons si les Boches la défendront, cette dernière tranchée... mais nous sommes surs que les plats valets de l'occupant n'y seront pas !! Ils n'en auront ni le courage... ni le temps !

Le vent tourne ! ...

BELGA .

+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+

S E R V I R ! Appel aux Fonctionnaires.

Fonctionnaires, Radio-Belgique vous a donné votre mot d'ordre: " Vous êtes aux premiers rangs pour SERVIR, vous pouvez faire beaucoup; combattez à la tête des administrations, combattez au bureau, freinez les rapports transmis à l'administration ennemie, sabotez les envois, temporisez (N.D. R. aux contributions), écoutez ce que trament les faibles, les collaborateurs et les traîtres, avertissez ceux qui sont menacez, jetez au panier les lettres anonymes.

Bourgmestres, soutenez vos employés"temporisateurs", épaulez-les, et comme celui-là dont nous suivons l'affaire de très près, ne les laissez pas soupçonner injustement. Pas de mesure absurde. Plus votre tâche aura été difficile, plus elle sera belle.

Employés, Fonctionnaires de tous rangs,

Pour la BELGIQUE il faut SERVIR . Jean Saislong.

C.W.O.II
C.2.G.M.

-ANGLOPHILIE-

Les Boches et leurs satellites rétribués nous traitent avec feu " d'anglophiles ".- Nous nous excusons, en ces lignes, de répéter des lieux communs, mais il faut qu'on n'ignore pas le plaisir que pareille appellation nous procure.

D'après ces Messieurs, les " anglophiles " ne peuvent se prétendre belges 100%. C'est vraisemblablement parce que nous ne voulons pas du régime hitlérien ou tout autre similaire, que nous n'acceptons pas les prébendes et les nombreux avantages réservés à ceux qui pactisent avec l'ennemi et qui trahissent leur patrie. Nous ne discuterons pas sur ce sujet avec ces gens-là, parce que nous considérons qu'il est parfaitement possible, dans les circonstances actuelles d'être " anglophiles " puisque ce qualificatif implique d'être parfaitement honnête et de rester fidèle à ses engagements, à son Pays.-

C'est par la force des choses que nous sommes devenus " anglophiles " et aux boches que nous en sommes redevables, c'est la seule chose dont nous puissions leur savoir gré. Ce n'est pas l'Angleterre qui le 10 Mai 1940 a renié une parole solennellement donnée. Avant cette date, la majorité des nôtres était éperdument "neutre" et résolue à beaucoup de ... bassesses pour cette sacro-sainte neutralité, même à laisser brûler le toit de son voisin si le leur en demeurait intact. Que de compromissions, favorables àl'Allemagne, n'avait-t-on pas déjà acceptées au nom de la neutralité ? Le 10 mai est venu et automatiquement nous nous sommes retrouvés les anglophiles que nous avions été en août 1914. A qui la faute ? L'Allemagne ne s'est-elle pas déclarée elle-même notre ennemie et l'Angleterre retrouvée immédiatement à nos côtés ?

Nous sommes anglophiles parce que ce n'est pas l'Angleterre qui dans l'ivresse de victoires aisées, rapides, mais momentanées, a massacré nos femmes et nos enfants. Ce n'est pas l'Angleterre qui depuis trois ans détruit systématiquement le plus pur de notre Jeunesse qui n'accepte pas les diktats avilissants. Ce n'est pas l'Angleterre qui déporte, diaboliquement nos jeunes ouvriers, nos jeunes ouvrières pour en faire des bagnards mourant de faim et de privations. Ce n'est pas elle, non plus, qui torture et tue les meilleurs d'entre-nous dans ses prisons et camps de concentration pour la faute de rester fidèles à leur idéal patriotique.-

Nous sommes anglophiles parce que chaque jour et de plus en plus nous nous rendons compte que la Grande Bretagne, comparée aux nations hitlérienne et fasciste, est par excellence, la terre de la liberté individuelle et qu'il nous faut bien constater que la vie est sans prix lorsque les libertés humaines n'existent pas.

Nous admirons le Royaume-Uni, qui n'étant pas prêt, s'est, dès le premier jour, jeté dans la bataille pour se défendre,certes, mais par la même occasion pour porter secours aux petits pays outragés. Nous constatons les efforts titanesques de ce pays qui a voulu la victoire bien que resté seul pendant plus d'un an face aux hordes hitlériennes ivres d'orgueil et de conquêtes faciles. Nous sommes d'autant plus fiers d'être anglophiles que depuis leurs fuites éperdues dès El Alameid jusqu'à Kairouan et Sousse en passant par les défaites de Sollum, Bardia, Tobrouck, Bengazi, Tripoli, Gabès et tutti quanti, les boches et leurs valets italiens ont montré qu'ils étaient des soldats .... valeureux, surtout lorsqu'ils avvaient devant eux des enfants et des femmes sans défense ou des soldats dépourvus d'armement et largement inférieurs en nombre. Nous comprenons ce qu'est la valeur militaire allemande.

A défaut d'être anglais, nous avons le contentement d'être anglophiles parce que les honteuses capitulations de Tunis et de Bizerte ont démontré jusqu'à quel point était une grande victoire de réembarquement en bon ordre de Dunkerque. Cette victoire toute de fermeté, de ténacité, de volonté, vertus bien britaniques, est sans précédent dans l'histoire. L'avenir prouvera que Dunkerque est à l'origine des nombreux succès actuels, de l'écrasement des italo-allemands, en un mot de la victoire finale.

Nous sommes anglophiles parce que nous admirons la valeur des aviateurs, des marins, des soldats de l'Angleterre et de ses dominions, héros d'une épopée que le monde n'aurait jamais osé imaginer. Ces " anglais " ont sû se battre, eux, avec cran, avec courage alors qu'ils avaient contre eux le nombre et la force, parce qu'ils voulaient absolument vaincre pour eux et pour nous.

Nous admirons, sans réserve, la pléiade de chefs incomparables que la Grande-Bretagne a sû se donner. Quelle joie pour nous d'être alliés au Pays qui s'est choisi un chef tel que W. CHURCHILL. Nous sommes fiers parce que nous savons que c'est à la volonté de ce dernier que nous devrons d'être préservés de la barbarie. Nous savons ce que W. CHURCHILL aura fait pour sauver l'humanité de l'injustice et nous sommes anglophiles parce que CHURCHILL est anglais.

Avec impatience, nous attendons de pouvoir faire flotter le pavillon britanique à nos fenêtres, sur nos balcons et sur tous nos monuments publics à côté de nos trois couleurs. C'est en anglophiles que nous réservons, dans nos demeures, la place d'honneur à l'effigie de ce grand anglais qui aura tant mérité du monde entier .-

Et ceci ne nous empêche pas d'être belges avec frénésie. Toutefois, après les deux grandes guerres d'un quart de siècle, c'est vers l'Angleterre que nous devrons toujours tourner les yeux parce que c'est d'elle seule que nous aurons l'aide indispensable. Quoiqu'en dise la propagande hitlérienne, l'Angleterre n'a jamais manqué à une parole librement consentie, elle a les plus grands égards pour ceux qui respectant eux aussi leur parole acceptent de la comprendre et veulent vivre en paix avec elle. L'Allemagne n'a jamais sû et ne pourra jamais en dire autant.-

Et après cette guerre notre pays entier continuera à être anglophile. Toutes nos communes, de la plus importante à la plus petite, décideront, nous en sommes certains, de donner le nom de CHURCHILL à une de leurs places publiques ou artères principales.-

En ce faisant, les enfants de Belgique n'oublieront plus jamais ce qui s'est passé en 1914 et 1940 et la traîtrise de l'Allemand. Ils se souviendront que c'est à CHURCHILL et à son Pays que l'Humanité est redevable, en grande partie, de tous les bienfaits que la Victoire qui vient leur aura apportés.

KEEP SMILING.

PATRIOTES, écoutez la Radiodiffusion Nationale Belge:
De 5 h 45' à 7 h 30' sur 25,70 m
De 12 h 15' à 14 h sur 16,88 m
De 18 h 30' à 21 h 45' sur 16,88 m
De 21 h 15' à 23 h 15' sur 25,70 m .

Faites-la connaitre .



C. W. O. II
C. 2. G. M.

Li Coûre

HAUT LES MAINS ! !

Haut les mains !... Vite les timb's !...Cri du jour po l'meumint
Divins tos les bureaux dè Ravitaillemint
Wisse qui, à l'fin dè meû nos alans à l'cowèye
Qwèri nos p'tits papîs après tant d'tchipotrèyes.
Ci djoû-là, fré di diu ! les gendarmes, les agents,
Montèt l'garde nûte et djoû fivreûs et dilidjants.
Di ces policiers-là i n'a ñ'téle ribambèle
Qui vos v'creûrîs, ma frique, âdvins d'ine citadèle.
Les dirigeants d'asteûr, les cix di " l'Ordre Nouveau "
Fèt wârder les rouwales diskâ pus p'tit ârvô.
Dè grand " Chèf di District " diska simpe gârtchampète
Is tronlèt d'vins leûs bakes tél'mint qui z'ont l'pèpète.
Portant, mâgré çoulà, qwè qui s'seûye bin wârdé,
Ine pougneye d'Cmes di stock hardis et dècidés,
Patriotes cent pour cent qui n'ont d'keûre di leû vèye,
Arouflèt tot d'on côp â mitan dè djeû d'bèyes :
" Haut les mains ! ! Qué côp d'oûye ! Fâreut vèyi l'afère
Qwand les agents s'vèyèt man'cîs dès révolvers.-
- Mins çou qui n'a d'curieux, çou qui n'a d'pus comique
C'est l'djôye des habitants, çoulà c'est vèridique,
Vos n'nè vèyez nin onke, nin onke, ça c'est bin simpe,
Qui n'vis dèye tot riant:" On z'a hapé les timb's ! "
C'est qui comprindè bin qui fât ravitailler
Tos les cix qui vikèt à l'illégâlité.
Cèlà qui, vaillamint, fidéles à leû Patrèye
Po n'nin ovrer pa l'Boche filèt â pus abèye.

Et les cix d'l' " Armèye Blanche " sôdârts et officîs
Divant nos ôtes, dè mous, qu'on n'vinsse nin les mann'çi
Ka, qwand on racontrè leûs faits d'armes après l'guére
Leûs noms sèront citès divins nos pâdjes di glwère.
A ces grands citoyens, à ces omes dècidés
Nos l'z'y d'hans : " Mes amis, corèdje, continuez,
I n'a co des bons belges, mîmme des cix dè l'police
Qui, sins è n'n'avou l'air, si rindrîs vos complices.
Ni pièrdez nin corèdje èt rattakez ci d'main
Tot brèyant âx vindoux: " Halte-là ! HAUT LES MAINS !! "

Soukeû.

==========

UNION ET ENTENTE

La presse asservie du malingre docteur GOEBBELS clame sur toutes les gammes la méfiance et la mésalliance absolues dans les rangs alliés.

Je me permettrai de poser quelques problèmes épineux à ces plumitifs embochés aveuglés et je gage qu'ils seront dans de réelles difficultés pour les résoudre.

Pourquoi aux réunions " amicales " entre le Fuhrer et le Duce, l'ami " macaque " n'y est-il jamais convié ?

Pourquoi les petits pays centraux asservis au grand Reich ne sont-ils jamais consultés, si ce n'est pour les fournitures d'hommes, de matériel et de ravitaillement ?

Pourquoi le Japon, l'allié si puissant, ne déclenche-t-il pas la croisade anti-bolcheviste pour alléger la charge pesante des divisions nazies ?

Pourquoi cette même " puissance " laisse-t-elle passer, sans même les arraisonner, les navires russes transportant le matériel américain des côtes américaines au golfe Persique ?

Pourquoi l'Espagne de Franco ne se range-t-elle pas militairement aux côtés de ses anciens sauveurs ?

Pourquoi l'Italie a-t-elle retiré ses troupes de la fournaise russe ?

Pourquoi l'Allemagne occupe-t-elle militairement et surtout policièrement le territoire de son allié Benito ?

Y aurait-il de la méfiance dans le clan axiste ?

Y aurait-il découragement ou mauvaise foi en leur victoire finale ?

Répondez, Messieurs les journalistes " généralement bien informés ".

Mais avant, songez, quelque peu, aux entretiens de Messieurs ROOSEVELT et CHURCHILL, à la dissolution de la IIIª Internationale et à l'Unité de la France Impériale sous les grands généraux DE GAULLE et GIRAUD.

READY .

Ce que tu sais, tais-le.

Celui qui dénonce aux Boches est un criminel.

Celui qui par ses bavardages inconsidérés fait prendre ses compatriotes est à la fois UN CRIMINEL et UN IMBECILE.

Donc, tais-toi, tais-toi, tais-toi.

FONDS DE SOUTIEN:" Grâce à Churchill " 180 + 180; un instituteur= 50; les méharistes de l'Amblève= 100; merci à N.V.= 30;Léopold= 155; U.S.A.13= 50; Turco= 255+25NI+6KF; Topcos= 1000; Marcel= 3000

De BRUXELLES nous parvient la copie d'une lettre adressée à Monsieur De Winter, secrétaire-général au Département du Ravitaillement, par son collègue, Monsieur Schuind, secrétaire-général au Département de la Justice.-

Cette lettre vaut son pesant d'or et nous nous en voudrions de ne pas vous la communiquer. Elle se passe de commentaire.-

Nous en retenons le principal: Comme l'expose très bien Monsieur Schuind, il est contraire à la Convention de La Haye de refuser les cartes et feuilles de ravitaillement à ceux qui refusent de travailler pour l'ennemi.

Il est en plus certain que sont passibles des peines et sanctions prévues par le Droit Belge, tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, aident à la mise en vigueur des ordonnances sur la matière décrétées par les allemands. En plus, et c'est un des points à retenir, on ne peut faire grief aux belges lésés de faire tout ce qu'ils peuvent pour entrer en possession des cartes et feuilles de ravitaillement, de les prendre où elles se trouvent et par tous les moyens. Leur existence en dépend.

Les membres de la gendarmerie nationale, comme des autres forces publiques doivent réfléchir à deux fois avant de prêter main-forte à ceux qui combattent les patriotes et les illégaux dans...l'exercice de leurs nouvelles fonctions. A tous ceux qui agiront, il sera demandé des comptes, qu'ils le sachent d'avance.

Nous nous demandons à quel mobile a obéi Monsieur Schuind pour accoucher d'une lettre semblable, lui qui, dans le passé, a fait l'impossible pour ne pas mécontenter l'occupant. Serait-il, lui aussi, comme le rat qui cherche à quitter le navire quand celui-ci va sombrer ? Nous nous demandons s'il aurait eu le culot de l'adresser s'il avait pû prévoir qu'elle aurait reçu l'hospitalité dans les colonnes de la presse clandestine ?

La Rédaction.

C.W.O.II C.2.G.M.

Ministère de la Justice.

Cabinet du Secrétaire Général.

Bruxelles, le 14avril 1943.

Mon Cher Collègue,

Comme suite à votre lettre du 31 mars 1943, n°ST/DW/JK/C.A.R., concernant l'ordonnance allemande du 5 mars 1943(Verordnungsblatt du 6 mars 1943) interdisant aux services du Ravitaillement de délivrer des cartes de ravitaillement aux personnes qui leur sont signalées par l'Administration militaire ou per les Offices du Travail pour avoir rompu leur contrat de travail, refusé de se soumettre à l'obligation du travail ou pour avoir fait preuve de mauvaise volonté dans leur travail, j'ai l'honneur de vous faire part des considérations ci-après.

L'article 43 du " Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre " annexé à la Convention de La Haye du 18 octobre 1907 prévoit que, lorsqu'un territoire est sous l'autorité d'une armée ennemie, l'autorité du pouvoir légal passe de fait entre les mains de l'occupant et " celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publique en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vegueur dans le pays ".

La dite convention et les déclarations y annexées ont été promulguées en Belgique par la loi du 25 mai-8 août 1910 (pasinomie page 653), et leur application s'impose donc en Belgique.

D'autre part, d'après l'arrêt de cassation du 20 mai 1916 (pasicrisie 1916 I p.418), les difficultés relatives à l'inobservation prétendue des

modalités imposées par le dit article 43 à l'occupant, pour l'exercice de ce pouvoir de fait, concernent les rapports entre nations.

*

Encore faut-il qu'il s'agisse d'une mesure prise pour rétablir et assurer la vie publique dans le pays occupé.

L'ordonnance qui nous occupe ne prétend pas et ne pourrait d'ailleurs prétendre qu'il s'agit de pareille mesure.

Elle ne peut donc être considérée - ainsi que le dit le haut fonctionnaire qui s'en est référé à vous - que comme une voie de fait qui dépasse les pouvoirs reconnus à l'occupant par le " Règlement " précité.

En effet, d'après les déclarations qui nous ont été faites par l'autorité occupante et celles qui, d'après les nouvelles de la presse, ont été faites en Allemagne par les plus hautes autorités du Reich, il ne me paraît pas douteux que les mesures relatives au travail obligatoire tendent à des fins étrangères à l'organisation de la vie publique ou privée en Belgique occupée.

*

Quoi qu'il en soit, qu'une ordonnance de l'autorité occupante soit prise dans l'esprit du " Règlement " de La Haye ou qu'ulle en dépasse la sphère d'application, son exécution qui s'impose comme une voie de fait à des particuliers, ne doit être assurée par les fonctionnaires du pays occupé que dans la mesure où leur conscience leur permet de s'y soumettre.

A cet égard, les objections que vous avez vous-même fait valoir pour éviter de donner des instructions dans le sens de l'ordonnance continuent à valoir pour les chefs des administrations intéressées lorsqu'ils envisagent s'ils doivent donner à leurs inférieurs les ordres que vous avez refusé de donner et pour vous-même lorsque vous êtes appelé à émettre un avis en vertu des instructions contenues dans le livret de mobilisation.

*

Du point de vue juridique, il convient de considérer que la Belgique et l'Allemagne sont toujours en état de guerre. Apporter à l'Allemagne une collaboration de nature à accroître sa force militaire sans y être contraint par la force majeure, qui résulte de notre devoir de soustraire la vie de notre population à un péril extrême, constituerait incontestablement une aide à l'ennemi, punissable en vertu de notre droit .

Or l'ordonnance qui nous occupe est directement dorogée contre une partie de notre population qui peut légitimement avoir un scrupule de conscience à se soumettre au travail obligatoire, tel qu'il est envisagé par les autorités du Reich.

Comme le rappelait dernièrement un Prince de l'Eglise dans un pays voisin, " la vie humaine est chose sacrée ".

Les autorités belges exercent leurs fonctions pour assurer à tous leurs concitoyens le droit à la vie.

L'autorité occupante doit comprendre que les autorités belges excéderaient une mission sacrée en s'associant à une mesure qui constitue, à l'égard de leurs compatriotes, un acte de représailles tendant à leur enlever ce droit à la vie.

Quelle serait dès lors notre situation vis à vis de personnes refusant de se soumettre à des ordonnances pour des motifs que nous sommes obligés, en conscience, de considérer comme respectables, si elles-mêmes se livraient à des actes de force pour sauvegarder leur vie et pouvaient dès lors invoquer, vis à vis de nous, le cas de force majeure ?

*

Nous avons décliné auprès de l'autorité occupante la responsabilité des troubles graves pour l'ordre public que pouvait provoquer l'application des ordonnances sur le travail obligatoire. Nous n'avons cependant pas le droit de cesser de nous préoccupper des conséquences de ces ordonnances.

L'ordonnance du 6 mars instaure des mesures des plus dangereuses à cet égard.

Elles sont dangereuses dans leur principe.

Elles sont plus périlleuses encore dans leurs conséquences; elles risquent de provoquer des vols de timbres de rationnement, des pillages de fermes et d'autres infractions contre le ravitaillement du pays; par une confusion dont bénéficieront les auteurs d'actes de banditisme, elles provoqueront dans l'esprit public un trouble moral dont nous devons envisager la gravité et le danger à sa juste valeur.

*

Enfin, il serait vain de croire que les administrations belges se soumettront unanimement à de telles mesures. Nous pouvons, je pense, être convaincus que de nombreux magistrats et fonctionnaires communaux ne se soumettront pas à des directives qui heurteraient au plus haut point leur conscience comme elles ont heurté votre conscience et la conscience de l'unanimité des sécrétaires-généraux.

Dès lors pouvons-nous assister immobiles à des mesures de représailles contre ces magistrats et fonctionnaires, s'ils sont frappés, pour avoir écouté la voix de leur conscience de la même manière que nous l'avons fait ?

Je sais que ces mesures se heurteront aux principes que M.le Baron Blanc, délégué de l'Italie, exposait à l'une des séances des conférences préliminaires de la conférence de La Haye et qui ont prévalu comme un dogme qu'il n'était même pas nécessaire de formuler au cours des dites conférences.

Voici, en effet, ce que Mr le Baron Blanc disait dès le 26 août 1874 et qui résume le problème:

"Non seulement les fonctionnaires des municipalités et des représentations provinciales, mais des magistrats du gouvernement attachés à des services d'intérêt social, tels que les magistrats, les professeurs,les employé de l'Etat-Civil, des prisons, etc, peuvent se regarder comme moralement tenus de ne pas abandonner leur poste en présence de l'occupation.

Il serait injuste de mettre leur patriotisme en conflit avec leur devoir moral envers la société en établissant qu'ils restent en charge par une sorte de délégation de l'occupant, c'est à dire en vertu de son invitation à laquelle ils se rendent. M. le Baron Blanc croit qu'il est indispensable de faire une réserve à cet égard.

Les rapports des fonctionnaires avec l'autorité occupante peuvent se résumer ainsi: faculté du gouvernement légal qui évacue un territoire d'y laisser tous ses fonctionnaires ou seulement quelques catégories d'entre eux; faculté laissée aux fonctionnaires, chargés de services d'intérêt social, d'exercer leurs fonctions sans formalités de nature à préjuger leurs devoirs envers leur propre pays; obligation de l'occupant de ne pas désorganiser les services répondant à des intérêts sociaux. Il semble, en outre, devoir être entendu que les obligations auxquelles ces fonctionnaires et ces employés ne doivent pas manquer et les pénalités qu'ils pourront encourir s'ils y manquent seront déterminées d'après les lois et la juridiction commune." Mechelynck, la Convention de La Haye, Gand 1915,p.341.

Il est donc tout au moins souhaitable que, par une mesure pleine de dangers, l'autorité occupante ne prive pas l'administration belge de la collaboration loyale d'un grand nombre de ses magistrats et agents.

Agréez, mon cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Le Secrétaire Général,
(s) SCHUIND

COURAGE ! L'HEURE DE LA LIBERATION EST PROCHE .

L'ESCROQUERIE AU PRISONNIER.

****

Dans un article précédent, nous signalions qu'un journaliste de la " Brusseler Zeitung " reprochait à nos évêques de compromettre, par leur action contre le travail obligatoire, l'amélioration du sort de nos prisonniers. Il y a dans cette phrase plus de mauvaise foi et plus d'objection que dans tout le reste de ce qu'écrivit jusqu'ici le Herr Doktor Tötter.

Les prisonniers belges et français ont servi aux Boches de moyen de chantage et de division et nos protecteurs ne se sont pas fait faute d'user de ce moyen. Qu'on se rappelle la vaste opération d'escroquerie morale pratiquée en France sous le nom de " relève " et qui parait-il va avoir lieu chez nous.

Chez nous, il faut, hélas ! le reconnaitre, les occupants ont jusqu'à un certain point réussi la tentation de division qu'ils exerçaient par le moyen des prisonniers. Certaines âmes sensibles que ne doublaient pas un bon sens ferme se sont laissé ainsi entraîner à des vitupérations et à des rancunes contre des personnes parfaitement honorables dont le seul tort consistait à n'être pas en captivité. Il n'est donc pas mauvais d'examiner ici les manoeuvres faites par les Boches pour opérer cette division.

Pendant la campagne de 1940, tous ou presque tous les prisonniers faits avant le 28 mai furent envoyés d'office en Allemagne. De ceux qui furent livrés par la capitulation, seule une partie fut dirigée vers les Stalag et les Offlag. Comment se fit ce triage ? Au moment même, on pouvait croire à un défaut dans le légendaire esprit d'organisation des Allemands. Dans certains camps établis en Flandre, tous les prisonniers sans distinction furent libérés; dans d'autres, on ne relâche personne; dans certains enfin, seuls les officiers d'active furent retenus. Les évènements ultérieurs devaient montrer que cette désorganisation apparente n'était qu'une rouerie de plus. On spéculait sur le fait que les officiers laissés au pays apparaîtraient suspects à leurs camarades en captivité et qu'ainsi l'armée belge serait divisée contre elle-même. Celà allait de pair avec les tentatives de salissement de tous les pouvoirs publics (magistrature, conseils communaux, etc..).

Quant aux prisonniers emmenés en Allemagne, ils subirent un nouveau triage: on libère les Flamands, puis les Wallons issus de parents flamands, puis les natifs de la zone annexée par l'Allemagne, si bien qu'on créait encore une fois des privilégiés et des envieux.

Il y eut ensuite la campagne faite par les journaux pour la relève des médecins militaires: cette campagne fut évidemment dirigée contre ceux qui, maintenus au pays, laissaient leurs camarades d'active et même de réserve se morfondre dans les camps de prisonniers . Dans la réalité, voyons ce qui s' est passé. Il faut d'abord noter que l'Allemagne ne peut retenir en captivité un seul membre du Service de Santé. Ensuite, nous savons de source certaine qu'en septembre 1940, des Officiers Supérieurs du Service de Santé de l'Armée Belge proposèrent aux Allemands de faire relever les médecins prisonniers: cette demande ne reçut jamais de réponse. Après la campagne journalistique que l'on connaît et qui fut orchestrée par l'occupant, on annonça que la relève allait avoir lieu et ceux qui devaient partir furent désignés. Celà s' est passé il y a plusieurs mois et Messieurs les Boches n'ont pas encore faits connaitre leur décision à ce sujet.

Enfin, quelque temps après, " Cassandre " désignait les officiers d'active restés au pays parce qu'ils n'allaient pas relever dans les Offlag leurs camarades de la réserve. Sinistre bouffonnerie quand on pense: 1°) que ce sont les Boches et personne d'autre qui ont désigné et désignent encore ceux qui doivent rester en captivité.; 2°) qu'aucune raison majeure n'oblige à retenir en captivité les officiers de réserve.

On le voit, ce sont toujours les Boches qui ont choisi ceux qui devaient

être ou rester prisonniers. mais ils ont parfois réussi par ce moyen à faire croire que seuls des Belges étaient responsables du maintien de leurs camarades sur la terre d'exil.

Ajoutons à celà les faits suivants qui édifieront notre population sur l'humanité des Teutons vis à vis de nos prisonniers:

1°) des officiers gravement malades et de ce fait susceptibles d'être rapatriés ont été maintenus dans les camps parce que leur attitude trop franche ne plaisait pas à mos maitres et seigneurs;

2°) lorsque les prisonniers reçoivent d'Amétique des colis contenant des bmscuits, leur ration de pain est supprimée; il en est de même pour la graisse si dans les colis se trouve da la margarine;

3°) dans un Stalag, les prisonniers avaient économisé sur leur nourriture pour faire un semblant de réveillon à la Noel; tout ce qu'ils avaient ainsi mis de côté a été confisqué;

4°) les prisonniers anglais reçoivent autant de colis qu'ils veulent et ils peuvent correspondre librement; les nôtres se voient limités au point de vue colis et lettres. Ceci permet d'ailleurs aux Boches de leur faire croire qu'on les oublie puisqu'on ne leur écrit pas plus souvent.

On voit ainsi comment les Boches ont su se servir des prisonniers pour leurs manoeuvre de division. Il est triste de constater que certaines personnes s'y soient laissées prendre.

Professor Doktor Nimbus.

****

La situation vue .... par le Caporal Adolf.

L'axe est encore sous le coup de la honteuse capitulation d'Afrique. Le boche en est mortifié car elle réduit à néant la thèse de l'invincibilité allemande et fait la preuve que le surhomme allemand redevient lui-même devant un adversaire résolu et courageux.

Depuis lors les aviateurs alliés ne lui ont pas laissé un instant de répit. L'Italie voit ses oeuvres vives réduites à néant. C'est juste car elle avait en 1940 revendiqué l'honneur de participer à la destruction de l'Angleterre ! On oubliait qu'il s'agissait de l'Anglais pour qui le danger est un stimulant et qui après 3 ans de larmes et de sang a retourné la situation et décidé de la guerre. Ne plaignons pas l'Italie conduite par son César de Carnaval, elle va devoir payer la note et revivre en plus grand un autre Carporetto, sans pouvoir compter sur des amis, car l'Allemand l'abandonnera à son sort, trop préoccupé du sien.

Car l'Allemagne reçoit également sa part ! Où en est sa grande offensive de printemps ou d'été. Elle annonce qu'elle abandonne la fameuse doctrine militaire allemande en honneur depuis Frédéric-le-Grand qui dit que la victoire est à l'assaillant ! Le génial caporal Hitler décide que la défensive élastique s'impose. Pauvre idiot pour employer pareils arguments, et faut-il que le peuple allemand mécanisé soit dégénéré pour accepter comme évangile le contraire de ce qu'on l'obligeait à croire hier.

La Russie frappera à l'heure choisie et balayera avec la même facilité que ses alliés en Afrique, les allemands du Kouban et de l'Ukraine. Ses armées du Nord partiront elles aussi à l'attaque pour occuper les pays baltes et prendre pied fermement sur les rives de la Baltique d'où elles menaceront plus encire l'Allemagne. Nous pensons également à la Turquie dont nous apprendrons bientôt des nouvelles, soyons-en assurés.

Les pays satellites de l'Axe ne sont pas satisfaits ! Comment l'Allemagne va-t-elle les satisfaire ? C'est un problème ardu, ces pays ayant donné beaucoup pour ne rien recevoir.

Les bombardements sont cruels à l'Allemagne qui accuse les coups. La preuve en est dans ses protestations... solennelles contre le terrorisme anglo-saxon et elle va jusqu'à annoncer les pertes en églises, monuments, etc, infligées par les alliés qui n'atteignent jamais, on le devine, un objectif militaire ou industriel. L'Allemagne commence à douter de l'esprit de résistance de son peuple et de ses soldats. - Nous sommes loin du stoïcisme légendaire de l'anglais.- Même la presse phalangiste espagnole qui y va de ses cris, elle qui restait muette quand l'Axe s'attaquait aux cités anglaises. Peut-on concevoir plus de tartuferie ! A nous, cette guerre affreuse a appris la haine et ce n'est pas quand elle commence à être satisfaite qu'il faut nous demander d'y renoncer ! Nous faisons des voeux pour que l'offensive aérienne s'amplifie; elle sapera le moral des allemands et donnera la certitude que la victoire complète et sans discussion s'est plus que question de jours .

L'accord entre le Général De Gaulle, le Grand Français, et le Général Giraud, est symptomatique. La France est redevenue elle-même et nous en augurons le meilleur pour nos voisins du Sud. Toute l'armée française sera là, le moment venu de reprendre la France aux envahisseurs. C'est pourquoi nous répétons que la reprise de l'Europe torturée se fera à l'heure choisie par ses Chefs. Les anglo-saxons ne nous ont jamais trompés dans les moments durs et critiques, pourquoi en serait-il autrement quand tout va d'une manière parfaite?

Pour les peuples anglais la situation est excellente. Les Boches sont réduits à la défensive en attendant que vienne la fuite éperdue, dont la campagne d'Afrique a donné un avant-goût. Nos amis viendront à l'heure qu'ils ont indiquée à l'horloge du Destin. Continuons notre résistance passive faisons échec à l'ennemi chaque fois que nous le pouvons. Nos amis comptent sur cette résistance.

Soyons patients, pensons qu'après trois années de souffrances, après les défaites de 1940, rien ne peut justifier de l'impatience. S'il fallait souffrir des mois encore pour épargner la vie de nombreux soldats, nous devrions le faire avec empressement, mais celà ne sera pas nécessaire. Toutefois pensons à la préparation soignée que demande la mise en branle d'une offensive libératrice qui balayera sur son passage toutes les forces du Mal. Pas de gestes inconsidérés; ce n'est pas quand la victoire approche qu'il faut donner à l'ennemi des raisons de nous empêcher d'en jouir.

Continuons à être vigilants, tenons-nous prêts, et ne perdons pas de vue les conseils que nous avons reçus au point de vue alimentaire, nous ne pourrons que nous en féliciter dans la suite.

Soyons prudents, n'acceptons que les mots d'ordre, les consignes qui nous seront donné par les postes radiophoniques des pays alliés. N'écoutons pas, à ce sujet, les postes d'émission clandestins; les allemands pourraient en user pour nous inciter à nous découvrir prématurément, avant l'heure qui verra la libération de la Patrie.

Caporal A D O L F .

Un arrêté-loi a été promulgué par le Gouvernement belge à Londres, dans le " Moniteur Belge " du 8 mai 1943. Il stipule que la prescription est interrompue, à la date du dit arrêté, pour tous les crimes et délits commis contre la sûreté extérieure ou intérieure de l'Etat. Elle l'est aussi pour les crimes et délits de droit commun qui n'ont pu être poursuivis du fait de l'occupation du territoire. C'est le cas par exemple pour les gens qui ont cru échapper au châtiment de leurs fautes en s'enrôlant dans les gardes wallonnes ou en allant travailler volontairement en Allemagne.

Imprimeur responsable : Pierre HUBERMONT (En Russie)